

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 Octobre 2023

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 0 Présents : 26 Qui ont pris part au vote : 26 QUORUM : 14	L'an deux mil vingt-trois, le deux octobre à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
<u>Date de la convocation</u> 22.09.2023 <u>Date d'affichage</u> 22.09.2023	<u>PRÉSENTS</u> : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Éric EGO, Pascal ROUSSEAU, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Séverine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Martine DELZENNE, Mélanie DELANNOIS Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN <u>ABSENT</u> : DELEMER Bernard <u>ABSENTS EXCUSÉS</u> : <u>ONT DONNÉ PROCURATION</u> : <u>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u> : Mme Carole HURIAU

Délibération n°62/2023/CM/SM

Objet : Demande de subvention dans le cadre de l'organisation d'une classe découverte en 2024

L'école du Grand Meaulnes organise tous les 3 ans une classe découverte pour les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2.

Ainsi, 46 élèves partiront à la découverte du Mont Saint Michel pendant 4 jours du 21 mai au 24 mai 2024.

Le budget total prévisionnel de cette classe découverte s'élève à 23 342 euros TTC pour 46 élèves.

L'école du Grand Meaulnes sollicite la collectivité pour obtenir une subvention de 200 euros par enfant soit une subvention totale de 9 200 euros.

Aussi, l'avis du Conseil Municipal est demandé pour l'attribution d'une subvention de 9 200 euros pour permettre à l'école du Grand Meaulnes d'organiser la classe découverte.

Cette dépense sera inscrite au budget communal 2024.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Considérant qu'il est nécessaire pour le développement harmonieux d'un autre univers au-delà de la sphère familiale et du temps scolaire

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 11/10/2023
Publié le 22/10/2023
ID : 059-215903758-20231003-2023_SM_826-DE

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'accorder la subvention de 9 200 euros à l'école du Grand Meaulnes pour permettre l'organisation de la classe découverte 2024.

Article 2 : d'inscrire cette dépense sur les imputations budgétaires.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité
Pour : 26 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude MERLY

